
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 novembre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le 13 novembre 2025, à 14h30 au Centre communal d'action sociale – Salle de réunion
le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme
Dominique MARTIN-LAVAL, Vice-Présidente du CCAS.**

Date de la convocation : 06/11/2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Etaient présents : Mme Dominique MARTIN-LAVAL ; M. Patrick BARDY ; Mme Christine DAUZATS ;
Mme Anne-Marie GUITARD ; Mme Annie HUMBERT ; Mme Michelle MALLARD ; Jean-Louis PREDAL.

Ayant donné procuration : Mme Monique PIERRE ; Jean-Claude PUCHE.

Etaient absents : M. Bertrand MALQUIER ; M.

Michel DE BRAUILANGES ; Mme Virginie BIROCHEAU ; Mme Nathalie HUYNH-VAN .

Secrétaire de séance selon l'article L 123-23 du Code de l'Action sociale et des Familles : Mme Christel MACÉ.

Administratifs présents :

CCAS de Narbonne : Mme Claudie BATALLE-UBEDA, Chef de service Gestion/Finances ; Mme Céline RAMOS, Chef de service Affaires Générales.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 14h40.

En préambule de ce Conseil, Madame la Vice-Présidente indique que Monsieur le Président et Monsieur Ludovic JUGE, DGS pris par d'autres engagements ne peuvent pas assister à cette séance et prient de les excuser.

Madame la Vice-Présidente remercie les membres du Conseil pour leur présence.

Madame la Vice-Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16/10/2025
2. Convention de partenariat avec Unis Cité dans le cadre du projet : Lutte contre l'isolement des personnes âgées via la mobilisation de jeunes en service civique
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2026

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2025019 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 2025

Rapporteur : Madame la Vice-présidente

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2025 a été communiqué aux membres du conseil.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2025 tel que ci-annexé.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal :

- 9 voix « pour »

Délibération n° 2025020 : Convention de partenariat avec Unis Cité dans le cadre du projet : Lutte contre l'isolement des personnes âgées via la mobilisation de jeunes en service civique

Rapporteur : Madame Christel MACÉ

Dans le cadre d'un partenariat au national avec l'AGIRC-ARRCO, Unis Cité déploie la mission Solidarité Seniors qui vise à mobiliser des jeunes en mission de service civique auprès de seniors isolés à domicile.

L'objet de cet engagement est de favoriser le lien intergénérationnel et de lutte contre l'isolement des seniors. Les objectifs de ce programme entrant dans le projet du CCAS, de développer les actions de lutte contre l'isolement, deux conventions de partenariat ont déjà été signées avec l'association.

La coopération avec Unis-Cité permet l'intervention de jeunes volontaires en service civique auprès de personnes âgées, isolées par le biais notamment de visites à domicile.

L'association propose de renouveler la coopération avec le CCAS sur 2025-2026.

Les conditions de mise en œuvre de ce partenariat sont les suivantes :

- Mobilisation de 8 jeunes volontaires par l'association
- Identification d'un référent du CCAS : Responsable SAD
- Repérage des personnes isolées par le CCAS
- Encadrement des volontaires par l'association
- Le recrutement, la formation et la rémunération des jeunes volontaires sont assurés par Unis-Cité.

Madame la Vice-Présidente propose d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Unis-Cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, APPROUVE la convention de partenariat :

- **9 voix « pour »**

Délibération n° 2025021 : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteur : Mesdames Christel MACÉ & Claudie BATALLE-UBEDA

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 :

Le cycle budgétaire comprend plusieurs parties dont la première est le débat d'orientations budgétaires qui constitue un moment clé du processus d'élaboration budgétaire. Ce débat vise à présenter et appréhender les conditions d'élaboration du budget ainsi que les priorités budgétaires. Il donne les grandes lignes des actions qui seront entreprises en matière de fonctionnement et d'investissement pour le CCAS.

Partie I – Projets de loi

Le projet de loi des Finances 2026

Le Projet de loi de Finances s'inscrit dans un contexte de forte pression sur les finances publiques : déficit important, dette élevée et inflation modérée. L'objectif annoncé est de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, limiter la croissance des dépenses et renforcer les recettes.

- Objectif de déficit public : 4,7 % du PIB en 2026, avec un retour sous les 3 % visé en 2029.
- Effort de maîtrise des dépenses du budget de l'Etat affectés au financement des opérateurs et des agences
- Augmentation des dépenses de mission « Défense » de +6.7 Md€
- Poursuite des investissements pour l'avenir : éducation (recrutement de 8 800 professeurs stagiaires)
- Branches de la Sécurité sociale : Le déficit visé est de 17,5 milliards €, avec un objectif de retour à l'équilibre en 2029
- Aux collectivités territoriales : elles sont invitées à participer à l'effort de redressement, mais avec un accompagnement (fonds de sauvegarde, accompagnement aux événements climatiques d'ampleur...)
- La lutte contre la fraude (fiscale, sociale, douanière) : Plan de lutte contre tous types de fraude, avec un renforcement des effectifs au sein des ministères

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2026

Le PLFSS 2026 s'inscrit dans un contexte de fort déficit de la sécurité sociale, avec pour objectif de rétablir progressivement l'équilibre financier tout en préservant les missions essentielles de solidarité et renforcer la lutte contre la fraude sociale.

Le texte met m'accent sur la maîtrise des dépenses et un effort collectif réparti entre les différentes branches.

- Le déficit global : 17,5 milliards € en 2026, contre 23 milliards € en 2025
- ONDAM : Hausse de 263 milliard € à 270,4 milliards € (+2.8%)

- Le projet entend ramener le déficit vers l'équilibre à horizon 2030

Partie II - Présentation du CCAS

Le CCAS est composé de deux budgets distincts :

- Le Budget principal avec une instruction budgétaire et comptable M57 qui représente une section de fonctionnement en 2025 de 2 923 176.65€ et une section d'investissement de 243 998.61€
- Le Budget annexe (l'instruction M22 s'applique aux établissements et services du secteur médico-social), soumis à l'autorité du Conseil Départemental, qui représente une section de fonctionnement en 2025 de 4 416 900€ et une section d'investissement de 72 950 €

Soit un total des deux budgets votés confondus 2025 : 7 657 025.26€

- Section de fonctionnement : 7 340 076.65€
- Section d'Investissement : 316 948.61€

Présentation de l'organigramme et des effectifs.

Partie III - Exécution 2025 et tendances observées

Evolution et projection des résultats du budget principal 2025 : Budget 2 900 000€

Les charges de fonctionnement du Budget Principal 2025

Chapitres	Année 2024	Année 2025
Charges à caractère général	465 922.73€	518 870.59€
Autres charges de gestion courante	40 259.31€	36 664.06€
Charges de personnels et frais assimilés	918 073.17€	1 150 000€
Subvention d'équilibre M22	9 958.31€	0
Total des charges		1 750 984.20€

- Les charges à caractère général intègrent le coût de l'inflation incompressible des dépenses de fonctionnement, les dépenses liées à la gestion de crise, et la prise en charge des dépenses dans le cadre du conventionnement avec le GN concernant les logements étudiants en médecine.
- Augmentation des charges de personnels suite à la mutation de 4 agents Ville au CCAS.

Les recettes de fonctionnement du Budget Principal 2025

Chapitres	Année 2024	Année 2025
Produits de service	828 224.80€	742 153,16€
Dotation, subvention, participation	1 216 619.24€	946 980.50€
Dont subvention Ville	850 000€	600 000€
Total des recettes	2 049 306.74€	1 700 865.40€

Les comptes 2025 confirment la stabilité des recettes de fonctionnement, principalement constituées :

- de la subvention de la ville de Narbonne : 600 000€
- des participations des partenaires financiers : 946 980.50€
- des produits des services

Evolution et projection des résultats du budget annexe 2025 : Budget 4 400 000€

Projection Budget Annexe 2025 – Charges de fonctionnement :

Dépenses afférentes à l'exploitation courante	91 979.91€
Dépenses afférentes au personnel	4 020 000€
Dépenses afférentes à la structure	63 318.91€
Dont subvention versée par la M57	0€

Projection Budget Annexe 2025 – Recettes de fonctionnement :

Produits de la tarification	4 177 969€
Autres produits relatifs à l'exploitation	368 114€
Produits financiers exceptionnels	13 342€

- Les recettes sont en augmentation au regard de la hausse d'activité : 145 000h votées pour 148 000h réalisées (+3000 heures). La dotation qualité du CPOM a été octroyé compte tenu des objectifs atteints à 100%, et la régularisation de la dotation mensuelle à N+1 octroyée du fait d'une activité en hausse par rapport au prévisionnel voté.
- M. Patrick BARDY souhaite savoir pourquoi les 3000 heures n'ont pas été prévisionnées
 - Mme Claudie BATALLE-UBEDA indique qu'il convient de rester prudent dans cette prévision afin de s'assurer que les objectifs définis dans le CPOM soient réalisés
 - Mme Christel MACÉ rajoute que ces heures sont réalisées grâce aux plans d'aide optimisés, au maintien de la masse salariale et à la baisse de l'absentéisme.
 - Mme Anne-Marie GUITARD souhaite connaître le taux d'absentéisme du CCAS
 - Mme Christel MACÉ indique qu'il se situe < 8 (de janvier à août 2025)
 - Mme Anne-Marie GUITARD félicite le travail des agents du CCAS ainsi que la Direction pour le maintien d'un bon climat social.

Mme Christel MACÉ rappelle les faits marquants de 2025

- M. Patrick BARDY s'interroge sur le don que devait percevoir le CCAS sur la maison attenante.
- Mme Christel MACÉ indique qu'en effet, la Ville pour le CCAS a été légataire d'une maison attenante, d'un bénéficiaire du SAD pour lequel son fils unique a assigné la Commune et sollicité l'annulation du testament pour insanité d'esprit du défunt.
Le fils a fait un pourvoi en cassation, l'audience interviendra au mois de décembre 2025.

Partie IV – Orientations budgétaires et stratégiques pour 2026

Les orientations du budget principal M57 pour 2026

Les dépenses de fonctionnement

Pour 2026, le CCAS souhaite garder la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, avec toutefois une extrême rigueur portée sur les frais de structure afin d'absorber l'augmentation d'activité propre à chacun de nos axes d'intervention tout en contenant le niveau des dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général	Chapitre 011	615 000€
Les charges de personnel	Chapitre 012	1 280 000€
Les autres dépenses de gestion courante	Chapitre 65	155 500€

Evolution de la masse salariale du budget principal

	2024	2025	2026
BP	1 025 000€	1 300 500€	1 280 000€
REALISÉ	918 073.17€	1 150 000€	

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient atteindre 1 650 000€ au BP 2026. Les principales recettes de fonctionnement concernent :

- ▷ les produits de prestations de service du CCAS :
 - Portage de repas : 635 000€
 - Téléassistance : 135 000€
- ▷ les diverses dotations, participations et subventions, telles que :
 - la subvention de la Ville de Narbonne : 500 000€
 - les subventions du département dans le cadre de la convention RSA : 135 000€
 - ou encore les participations financières liées aux actions mises en place par le service Action Sociale pour les bénéficiaires du RSA telles que la Tête de l'Emploi et l'Appui santé : 40 000€

Les recettes liées à l'activité sont évaluées à 1 050 000€

Subvention allouée par la Ville sur le budget principal M57

	2023	2024	2025	2026
Subvention Ville	650 000€	850 000€	600 000€	500 000€
Total recettes	1 765 000€	1 995 000€	1 750 000€	1 651 900€

Les orientations du budget du SAD pour 2026

Ce budget exécutoire annexe du CCAS sera établi sur la base d'une activité prévisionnelle de 146 900 heures et d'un tarif à 25.00€ (dans l'attente de l'OEA).

Budget annexe M22 – Charges de fonctionnement 2026

Chapitres	BP 2025	BP 2026
Dépense afférentes à l'exploitation courante	101 800€	101 800€
Dépenses afférentes au personnel	4 250 000€	4 230 000€
Dépenses afférentes à la structure	65 100€	73 500€
Total charges	4 416 900€	4 405 300€

Budget annexe M22 – Recettes de fonctionnement 2026

Chapitres	BP 2025	BP 2026
Produits de tarification	3 999 392.56€	4 048 595€
Autres produits relatifs à l'exploitation	278 000€	282 000€
Produits financiers, exceptionnels	139 507.44€	74 705€
Dont subvention versée par le budget principal	122 472.44€	100 000€
Total charges	4 416 900€	4 405 300€

Projection des heures (heures réalisées/heures autorisées par le CD11)

	2023	2024	2025	2026
Heures réalisées	141 004	148 114	148 000	
Heures autorisées par le CD11	148 000	140 000	145 000	146 900

Le Département de l'Aude finance le SAAD sur la base d'une dotation globale versée mensuellement, calculée en fonction du tarif 2025 accordé et de l'activité prévisionnelle.

La projection de ce dernier trimestre 2025 prévoit une activité à hauteur de 148 000h.

Evolution de la masse salariale du budget annexe

	2024	2025	2026
BP	4 205 000€	4 250 000€	4 230 000€
REALISÉ	3 995 022.19€	4 040 000€	4 250 000€

Partie V – Perspectives et orientations du projet de service 2026

- ✓ Poursuite de la démarche qualité dans le cadre de la certification Engagements de service QUALIVILLES sur le nouveau référentiel.
- ✓ Poursuite des projets et des actions du service Développement Social
 - La gestion et l'instruction des dossiers dans le cadre de l'aide sociale légale et des démarches d'administration dématérialisées
 - la gestion de la domiciliation
 - le suivi de la référence RSA et la préparation aux nouvelles obligations faites aux bénéficiaires du RSA en terme d'accompagnement et d'activité
 - la gestion des situations d'incurie et le suivi des signalements
 - la gestion du dispositif « la Tête de l'Emploi »
 - le suivi du dispositif infirmier RSA/Santé
 - le développement du dispositif plan canicule en lien avec les bailleurs sociaux
- ✓ Suivi du transfert de la Maison de l'Amitié sur un autre site
 - *Mme Anne-Marie GUITARD souhaite savoir si l'AUA va rejoindre le projet sur les anciens locaux de la caserne Roger.*
 - *Mme Christel MACÉ indique que l'AUA bénéficiera d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale), de bureaux et d'une pension de famille sur ce lieu. Le Centre d'hébergement d'urgence ne sera pas délocalisé sur ce site.*
Sur Narbonne, ADOMA dispose également d'une pension de famille qui est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement et dont la situation sociale et psychologique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille associent logements privés et parties communes ainsi que l'accompagnement par un responsable de maison et des bénévoles afin de créer un environnement sécurisant et d'offrir des chances de réinsertion durable.
- ✓ Suivi des projets avec la Banque Alimentaire de l'Aude et des associations caritatives sur l'aide alimentaire
- ✓ Développement du partenariat avec Habitat Humanisme autour du logement des personnes défavorisées
- ✓ Maintien de l'activité du SAD et maîtrise RH et budgétaire
- ✓ Poursuite des actions menées liées à la Qualité de vie au travail (QVT), à la prévention et à la formation
- ✓ Collaboration avec le Centre Hospitalier (CH) de Narbonne dans le cadre du Conventionnement sur la réforme des SAD
- ✓ Mise en place du Sécur Numérique
- ✓ Mise en place de la télégestion mobile sur le service portage de repas.
- ✓ Suivi des prestations et de l'activité du portage de repas
- ✓ Mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux (feuille de route sociale du prochain mandat)
- ✓ Participer à la montée en charge de l'UDCCAS

- ✓ Participer à la montée en charge de l'UDCCAS
- ✓ Accompagner à la mise en place de la nouvelle gouvernance du CCAS
- ✓ Anticiper la gestion de crises.

Mme la Vice-Présidente propose d'approuver de prendre acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2026, et d'approuver le contenu de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2026

Et APPROUVE le contenu du rapport :

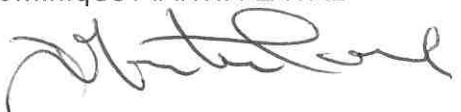
- 9 voix « pour »

La prochaine séance du Conseil est fixée le lundi 15 décembre à 15h30.

Les dossiers étant épuisés, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 15h45.

Mme Christel MACÉ

Secrétaire de séance

Dominique MARTIN-LAVAL

Vice-Présidente du CCAS